Le jury de l'exposition nationale

Autor(en): **Zuricher, U.W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1914)**

Heft 141

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624357

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts et la discussion du Budget des Beaux-Arts au Conseil des États.

Le Conseil fédéral vient de nommer membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, MM. Alder, peintre d'Obstalden, Laverrière, architecte à Lausanne, et Zemp, professeur au Polytechnicum de Zurich.

Nous ne mettons pas en doute que ces Messieurs ne soient parfaitement qualifiés pour remplir le mandat que la Confédération veut bien leur confier, mais ils seront les premiers à reconnaître avec nous, qu'il est plus que regrettable que pour donner satisfaction à quelques récriminations, le Département de l'Intérieur se soit vu dans l'obligation de mettre complètement de côté les propositions absolument justifiées d'une société de l'importance de la nôtre. Il a poussé les choses jusqu'à nommer un membre de la section même, dont nous avions proposé le président, membre de notre Comité central, organisateur et administrateur hors de pair, qui lui n'a pas eu le don de plaire. Il est bien évident que le Conseil fédéral est absolument libre de nommer qui bon lui semble, mais si c'est par des mesures semblables qu'il espère ramener la paix dans le camp des artistes, il se trompe étrangement, et nous craignons bien que cette manière de procéder n'ait un résultat diamétralement opposé. Pour ce qui nous concerne, nous protestons énergiquement contre cette façon d'agir et nous espérons bien qu'à l'avenir elle ne se reproduira plus, car pourquoi demander des propositions aux Sociétés, si c'est pour n'en tenir aucun compte.

Quant à la discussion du budget des Beaux-Arts au Conseil des Etats, que faut-il en penser, si ce n'est, qu'il est étrange de voir la plus haute autorité législative discuter une question semblable en se mêlant de détails techniques qui devraient rester absolument en dehors d'un débat semblable. Pousser les choses, jusqu'à demander de réduire de fr. 10.000 la subvention aux Beaux-Arts pour obliger les peintres à peindre « autrement » comme s'il s'agissait de petits garçons sur les bancs d'école, cela dépasse vraiment en ridicule tout ce qu'on peut imaginer. Que diraient les musiciens, si l'année prochaine, le Conseil des Etats décidait de diminuer la subvention à la Société des musiciens suisses, parce que ces Messieurs ne font pas la musique désirée par le Conseil des Etats ? Cela ferait rire, même nos sévères conseillers, et pourtant celà n'est pas plus extraordinaire que la proposition de réduire la subvention aux Beaux-Arts, parce que la peinture actuelle ne plait pas. Et dire que cette véritable atteinte à la liberté, c'est en Suisse qu'on la trouve. Partout ailleurs, même dans les pays les plus conservateurs, il n'est jamais venu à l'idée de personne de proposer une mesure pareille.

Loin de nous la pensée de tout approuver dans ce qui se fait en art actuellement, mais quiconque est au courant de ce genre de choses, doit bien reconnaître qu'il y a maintenant chez nous un mouvement d'art et une vie artistique qui étaient absolument inconnus précédemment et qui produiront à coup sûr et ont déjà produit des œuvres de valeur, qui auront le rare mérite d'être vraiment de chez nous.

Pendant longtemps presque tous nos peintres de valeur vivaient à l'étranger et produisaient des œuvres, n'ayant de suisse que le nom de leur auteur, mais se rattachant toutes à une des écoles des pays qui nous entourent. Heureusement, depuis quelques années, les choses ont changé, plusieurs de nos meilleurs artistes se fixèrent au pays, prouvant qu'on pouvait aussi faire de l'art chez nous, et donnèrent à leurs collègues, avec l'exemple d'un travail acharné, la conscience de leur valeur. Les débuts furent pénibles, personne ne voulait croire qu'il pût y avoir une école suisse, mais peu à peu l'étranger s'est intéressé à notre art, les artistes suisses invités dans les pays voisins y remportèrent (contrairement à ce qu'ont prétendu des gens étrangers aux choses de l'art, mal renseignés ou mal disposés) les plus brillants succès. Chez nous, une élitè de connaisseurs et d'amateurs d'art apportèrent à nos artistes le meilleur des encouragements, par de nombreux achats. Bref, dans la gent artistique, tout le monde se remue, cherche, travaille pour le plus grand bien de l'art et c'est ce moment-là que nos Chambres, ignorantes de tout le mouvement d'art moderne, choisissent pour crier aux peintres : « Halte-là, messieurs ! ou bien vous allez peindre autrement, ou bien nous ne vous donnons plus d'argent ! » Ne croit-on pas rêver !

Il faut avouer que si nos législateurs ne comprennent pas notre peinture, nous comprenons encore bien moins leur mentalité. Comment des idées pareilles ont-elles jamais pu germer dans l'esprit de braves gens comme nos conseillers ? Que ce digne pasteur de Glaris, le meilleur des hommes, retourne à ses ouailles et puisqu'il n'aime pas la peinture moderne qu'il en achète de l'ancienne, beaucoup d'artistes en font encore. Il y a de tout, parmi les peintres suisses, il suffit de savoir choisir, mais pour l'amour de notre patrie qui s'intitule le pays de la « Liberté » qu'on veuille bien nous laisser la nôtre.

Communications des Sections.

† Jacques Ruch, peintre

Section de Paris.

Nous apprenons avec un profond regret le décès de notre collègue Jacques Ruch, à Paris.

Le Jury de l'Exposition nationale.

Les explications que j'ai publiées l'automne dernier dans le *Bund*, en compagnie d'autres co-signataires, ont trouvé autant d'approbation que d'attaques violentes. Et ce furent moins les faits eux-mêmes qui pouvaient être difficilement niés, qui furent attaqués, que le fait d'avoir publié cet article dans un journal quotidien, lorsque notre organe est là pour ce genre de discussion. Nous som-

mes cependant de l'avis que les questions traitées ne devaient pas seulement être portées devant les membres de notre société, mais devant tous les artistes suisses en général, devant le public qui s'intéresse à l'art et devant les pouvoirs publics ; ceci nous forçait de nous servir de la Presse officielle. Ceci n'impliquait pas, bien entendu, l'idée de déprécier l'organe de notre société et que les signataires soient organisés en groupe intraitable. Non, nous sommes les gens les plus paisibles de la terre, à condition que nous soyons traités convenablement et qu'on ne nous provoque pas.

Je voudrais aujourd'hui vous faire une proposition pour réconcilier chacun, afin de montrer de quelle façon je verrais un jury vraiment capable de contenter toutes les tendances. Ma proposition ne doit en aucune façon être envisagée comme un programme d'une coterie quelconque, mais simplement comme une opinion personnelle. Je fais donc la proposition à mes collègues de voter un jury composé de la façon suivante :

Pour la Suisse romande : Ernest Biéler ; Ferdinand Hodler ; Eugène Burnand ; Charles L'Eplattenier ; Louis de Meuron ; Ed. Sandoz ; Charles Giron ; Carl Angst ; Edoardo Berta ; Giovanni Giacometti.

Pour la Suisse allemande : Hermann Gattiker ; Ernst Kreidolf ; Hans Wieland ; E. Würtenberger ; Wilh. Balmer ; Rud. Münger ; Hugo Siegwart ; Ed. Boss ; F. Elmiger ; Esther Altheer-Mengold.

Je vais expliquer en quelques mots pourquoi j'envisage ce choix comme équitable pour toutes les tendances :

La tendance à une composition sévère qui s'est fait jour en Suisse sous l'influence de Hodler sera certainement le mieux jugée par Hodler lui-même. Parmi les artistes qui ont été influencés par Hodler, mais qui ont tout de même trouvé une voie personnelle, j'ai choisi Würtenberger et Boss. Les impressionnistes trouveront leur représentant en Giacometti. Les sculpteurs seront suffisamment représentés par Siegwart, Sandoz et Angst. Ce dernier serait en même temps représentant des dissidents de Genève. Comme représentant de la Sécession à laquelle il faudrait laisser un siège, nous citons Elmiger qui est un bon animalier. Pour la même raison, il serait juste de prendre une femme peintre, par exemple : Esther Altheer-Mengold. H. Gattiker est connu comme bon graveur, comme peintre verrier et dessinateur Rud. Münger; Biéler, de Meuron, Giron, Balmer, Würtenberger seraient compétents pour le portrait ; Wieland et Berta pour le paysage. Pour la solution de problèmes religieux, Burnand est depuis longtemps un maître; pour les œuvres d'imagination Kreidolf, L'Eplattenier, Münger et Biéler nous paraissent tout indiqués.

Une pareille composition du jury offrirait, nous semble-t-il, toute garantie, autant que cela est possible du moins, pour un jugement objectif et équitable. Il s'agit d'artistes ayant chacun une voie personnelle.

Comme nous l'avons dit au début, il s'agit ici d'une proposition personnelle, non pas d'un programme de parti, mais tout de même une proposition qui a la prétention de faire justice à toutes les tendances et qui mérite d'être étudiée.

Ringoldswil, le 23 décembre 1913.

U.-W. Zuricher.

N. B. — Afin d'éviter tout malentendu le Comité central déclare qu'il est tout à fait étranger à ces propositions de M. Züricher et qu'il se réserve de traiter cette question dans le prochain numéro.

La Rédaction.

M. Étienne Duval.

Nous reproduisons avec plaisir la notice suivante parue il y a quelques jours dans le *Journal de Genève* et nous nous associons à l'hommage rendu à ce doyen des artistes de notre pays, membre d'honneur de la section de Genève.

M. Étienne Duval atteint aujourd'hui sa 90e année. La dernière fois que nous eûmes le privilège de lui rendre visite, le peintre du *Sagittaire*, alerte malgré son grand âge, nous fit monter dans son atelier et nous montra quelques-unes de ses études, qui forment un véritable trésor artistique encore inconnu du public. M. Duval se déclarait fatigué : il ne pouvait plus tenir le pinceau qu'une ou deux heures par jour! Devant nos yeux, il fit défiler ses paysages du Nil baignés dans la chaude couleur d'Orient, ses études de Grèce, d'Italie, et nous étions émerveillés par la richesse incomparable de l'œuvre accomplie par ce peintre ému et sincère.

Aujourd'hui, dans l'intimité de sa famille, il fête le 90e anniversaire de sa naissance... M. Étienne Duval nous permettra bien, malgré sa modestie, de lui exprimer, à cette occasion, l'admiration et la sympathie respectueuse qu'éprouvent pour lui ses concitoyens. Et nous sommes chargés de lui apporter plus spécialement le salut de la grande famille des artistes dont il est le doyen.

« Au-dessus des rivalités et des ambitions, malgré les agitations qui sont comme la vie même de l'art, nous écrit l'un de ses confrères, son nom reste un symbole de paix, de bonté, de talent. A ce talent qui se maintient si jeune, à ce noble esprit, à cette vieillesse si allègrement portée, vont tous les respects et toutes les admirations. »

G. W.

L'Ecole suisse de Céramique [1]

(Suite et fin).

La fabrication de la porcelaine reparut en Suisse après une éclipse de près d'un siècle à Langenthal dans le canton de Berne en 1906.

Cette fabrique très bien dirigée et installée occupe environ 300 ouvriers, pour la plupart allemands. Voici ce que dit à ce sujet le directeur de l'Ecole suisse de céramique M. Savreux dans un article paru dans *La Récolte* : « Je vous prie de ne point voir en ceci une question de nationalité quelconque ; je ne suis en la circonstance que l'interprète des directeurs de Langenthal qui ne demanderaient qu'à employer des ouvriers suisses s'il s'en présentait.

[1] *Art Suisse*, No 139.